

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PONTIAC**

PROCÈS-VERBAL de la séance spéciale du Conseil municipal tenue le mardi 20 décembre 2011 à 20h00 à l'Hôtel de ville, situé au 2024 route 148, Pontiac à laquelle étaient présents :

Edward McCann, maire, Dr. Jean Amyotte, maire suppléant, les conseillers, Roger Larose et Inès Pontiroli.

ABSENCES MOTIVÉES : Brian Middlemiss, Lynne Beaton, conseillers.

Également présent, le directeur général.

La séance débute à 20h10.

11-12-961

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du règlement 10-11 relatif à l'adoption du budget pour l'année 2012 ainsi que l'imposition des taxes et compensations pour services en 2012
3. Budget triennal
4. Levée de l'assemblée

Il est

Proposé par Inès Pontiroli
Appuyé par Dr Jean Amyotte

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que préparé et lu.

Adoptée

11-12-962

**RÈGLEMENT No 10-11 RELATIF À L'ADOPTION DU BUDGET POUR
L'ANNÉE 2012 AINSI QUE L'IMPOSITION DES TAXES ET
COMPENSATIONS POUR SERVICES EN 2012**

CONSIDÉRANT QU'avis de motion de ce règlement a été donné à la séance régulière du conseil le 13 décembre 2011 par Monsieur le maire, Edward McCann;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Edward McCann
Appuyé par Dr Jean Amyotte

ET RÉSOLU QUE le présent règlement soit adopté et qu'il statue et décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 Adopter le budget municipal pour l'année 2012 comme suit :

Revenus de :	6 117 746,00\$
Charges de :	6 296 414,00\$
Total des affectations et autres	<u>< 178 668,00 \$ ></u>
Total des charges nettes	6 117 746,00 \$

ARTICLE 2 Pour l'exécution de ce budget, les taxes foncières générales (à taux variés), les taxes pour investissement, emprunts et autres, les taxes de services et les compensations seront imposées selon la grille qui suit :

TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE	2012	Taux du 100\$
Immeuble non-résidentiel		0.5850
Immeuble 6 logements et +		0.5850
Terrain vague		0.5850
Immeuble résiduel		0.5850
Agricole		0.5850
Industriel		0.5850
		0.5850
TAXES POUR EMPRUNTS À L'ENSEMBLE DE LA MUNICIPALITÉ		
Emprunt lagunes 25%		0.0008
Emprunt Freightliner #24		0.0025
Emprunt - Pavage - chemins		0.0253
Emprunt niveleuse #111		0.0049
Emprunt International #28		0.0030
Hôtel de ville		0.0040

Emprunt – pavage Omkar et DuMarquis	0.0004
Total	0.0410

Les fiches compensables seront facturées au taux de :	0.5850
Les compensables aux fins d'emprunts :	0.0410
Total pour compensables	0.6260

TAUX DETAXES DE SECTEUR - EMPRUNTS	Taux
EMPRUNT LAGUNES 75%	0.0554
REMBOURSEMENT EMPRUNT – PAVAGE (Chemin Lavigne)	0.0281
EMPRUNT – PAVAGE (Chemins Davis et Soulières)	0.0352
EMPRUNT – PAVAGE (Chemins Cedarvale, Adrien-Renaud, de la Détente, Cr. Renaud)	0.0234
EMPRUNT – PAVAGE (Chemins Panovama, McCaffrey)	0.0329
EMPRUNT – PAVAGE (Chemin Omkar)	0.0231
EMPRUNT - PAVAGE (Chemin Du Marquis)	0.0159
Total du taux sur évaluation	0.2141
EMPRUNT – eau potable Quyon – terrain vacant	83,61 \$
EMPRUNT – eau potable Quyon – résidentiel	98,37 \$
EMPRUNT – eau potable Quyon – petit commerce	113,12 \$
EMPRUNT – eau potable Quyon – gros commerce	167,22 \$

SOMMAIRE DES TAXES DE SERVICES POUR 2012

EAU	Taux 2012
EMPRUNT – Eau potable – résidentiel	247,43 \$
EMPRUNT – Eau potable– petit commerce	282,57 \$
EMPRUNT - Eau potable - gros commerce	420,31 \$

ÉGOUTS	COÛT PAR USAGER
Égouts	195,62 \$

Égouts petit commerce	223,70 \$
Égouts gros commerce	332,77 \$

MATIÈRES RÉSIDUELLES:

Ordures - résidentiel	216,62 \$
Ordures - résidentiel-commerce	241,23 \$
Ordures - petit commerce	252,80 \$
Ordures - gros commerce	305,94 \$
Récréa-hébergement	277,67 \$

MODE DE PAIEMENT

ARTICLE 3 Les modalités de paiement des taxes et des compensations prévues au présent règlement sont les suivantes :

- 1) tout compte de taxes ou de compensations dont le total n'atteint pas 300,00\$ **le compte doit être payé en un seul versement le 1^{er} mars 2012.**
- 2) tout compte de taxes ou de compensations dont le total atteint ou est supérieur à 300,00\$ **le débiteur a le droit de payer, à son choix, en un ou trois versements comme suit :**

Trois versements égaux :

- le premier versement doit être payé pour le **1^{er} mars 2012**
- le deuxième versement doit être payé pour le **1^{er} juin 2012**
- le troisième versement doit être payé pour le **1^{er} octobre 2012**

ARTICLE 4 Les taxes et compensations seront payables au bureau du directeur général sis au 2024 Route 148, Pontiac.

TAUX D'INTÉRÊTS

ARTICLE 5 Tous les comptes à la municipalité portent intérêt à un taux de TREIZE POURCENT (13%) par an à compter de l'expiration du délai pendant lequel ils doivent être payés. Cependant, seuls les montants des versements échus sont exigibles et portent intérêt.

ARTICLE 6 Conformément à l'article 250.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, ce Conseil décrète l'application d'une pénalité n'excédant pas .5% du principal impayé par mois complet de retard, jusqu'à concurrence de 5% par année sur les comptes de taxes passé du.

CHÈQUES SANS PROVISION

ARTICLE 7 Lorsqu'un chèque est remis à la municipalité et que le paiement est refusé par l'institution financière, des frais d'administration de VINGT DOLLARS (20,00\$) seront réclamés au tireur du chèque en sus des intérêts exigibles.

ENTRÉE EN VIGUEUR

ARTICLE 8 Le présent règlement entrera en vigueur le jour de sa publication conformément à la loi.

Adoptée

11-12-963

ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2012, 2013 ET 2014

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 953.1 du Code municipal que le conseil municipal doit adopter le programme des immobilisations de la Municipalité pour les trois exercices financiers subséquents;

CONSIDÉRANT QUE ce Conseil croit opportun d'adopter le programme des immobilisations de la Municipalité de Pontiac pour les années 2012, 2013 et 2014;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Dr Jean Amyotte
 Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE, par ces motifs, ce Conseil adopte le programme des dépenses en immobilisations de la Municipalité de Pontiac pour les années 2012, 2013 et 2014, le tout tel que décrit au rapport faisant partie des présentes.

Adoptée

MUNICIPALITÉ DE PONTIAC - Municipality of Pontiac					
2012-2013-2014					
PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS					
Triennial program					
		2012	2013	2014	Mode de financement / Financing method
Sécurité Incendie	Auto Pompe - Tanker		200 000		Emprunt / loan
	Cube Van		100 000		Emprunt / loan
	Camion citerne - Tanker truck	300 000			Emprunt / loan
VOIRIE - Roads	Pavage de chemins - Paving of roads		300 000		Emprunt / loan
	Pavage rue Smith et Bristol	29 500			50/50 Municipalité /secteur
	Pavage chemin Stanton	55 000			50/50 Municipalité /secteur
	Pavage chemin Hammond		100 000		Emprunt / loan
	Amélioration Chemin de la Montagne	50 000	100 000		Fonds réservé et subvention / Reserved funds and grant
	Pavage chemin Braun	240 000			50/50 Emprunt & fond de roulement / Loan and working fund

	Pavage chemin Projet Lusk	240 000			Emprunt & fond de roulement / Loan and working fund
	Chemin Lac Beauclair	100 000			50/50 Municipalité /secteur
	Chemin Beaudoin	100 000			50/50 Municipalité /secteur
	Achat camion - purchase truck		75 000		Working fund and grants
	Achat camion tandem - Tandem Truck			100 000	Emprunt / loan
	Niveleuse (grader)			300 000	Emprunt / loan
Loisirs / Recreation	Rampe de mise à l'eau / Boat launch		50 000		Fond de roulement et subvention / Working fund and grants
	Centre multifonctionnel		1 200 000		Relevé de fonds par la Communauté /Community fundraising 150,000 + Municipalité(y) 250,000+ Gouvernement /Government Provincial & Federal Government 400,000 chacun/each
	TOTAL	1 114 500	2 125 000	400 000	

Adoptée

11-12-964

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Proposé par
Appuyé par

Dr Jean Amyotte
Inès Pontiroli

ET RÉSOLU de lever l'assemblée à 21h15 ayant épuisé l'ordre du jour.

Adoptée

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL

« Je, Edward McCann, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».